

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 5 MARS 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019-13 : APPELS À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT « ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES MESURES DE GESTION NATURA 2000 »

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité, en particulier son article L.131-9-1° ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité, en particulier ses articles R.131-28-7-6° et R.131-28-7-7° ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu la délibération n° 2017-03 du Conseil d'administration du 21 février 2017 portant délégations de pouvoir au Directeur général de l'Agence ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

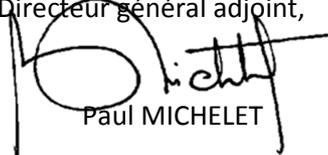
Le Conseil d'administration :

- confirme son approbation du principe de lancement par l'Agence d'un appel à manifestations d'intérêt portant sur « l'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion Natura 2000 » et sa conception générale ;
- approuve la mise en œuvre de cet appel à manifestations d'intérêt sous la forme de 5 tranches annuelles successives, de 2019 à 2023, pour des montants annuels de l'ordre de 350 000 € HT/an (*maximum : 1 750 000 € HT en 5 ans*), dont la première tranche 2019 pour un montant maximum de 350 000 € HT.

ARTICLE 2 :

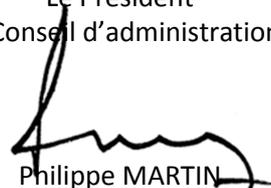
Le Conseil d'administration demande qu'à mi-parcours de ce projet un état global de son avancement soit présenté, identifiant les premiers enseignements susceptibles d'en être tirés et les éventuelles inflexions à apporter dans la seconde partie du projet.

Pour le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,
Le Directeur général adjoint,



Paul MICHELET

Le Président
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN